

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	47
Présents :	43
Pouvoirs :	4
Pour :	47
Abstention :	0
Contre :	0

<p align="center">COMITE SYNDICAL du SIED 70</p> <p align="center">des 8 et 12 juillet 2023</p> <p align="center">Dates de convocation : 7 juin et 8 juillet 2023</p>
--

DELIBERATION N° 8

OBJET : Budget annexe de la chaufferie de Gy - Décision Modificative

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 8 juillet dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pu valablement délibérer à cette date.

Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de prévoir une somme supplémentaire pour les travaux d'extension du réseau (4 200 €) qui est ponctionnée sur les dépenses imprévues en investissement.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** les propositions présentées par Monsieur le Président.
- 2) **ADOPTE** la décision modificative telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

PJ : 1

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX

